SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

Servitude AC1 de protection de l'église de l'Assomption : immeuble classé au titre des Monuments Historiques le 15/11/1913
Gestionnaire : STAP 17

Servitude AC1 de protection de l'église Saint Jacques de Belluire : immeuble classé au titre des Monuments Historiques le 08/08/1973
Gestionnaire : STAP 17

PPR

Servitude AS1 de protection des eaux potables :
Coulonge sur Charente ; secteur général
Périmètre de Protection Rapprochée
Partie Est de la commune

PPE

Servitude AS1 de protection des eaux potables :
Périmètre de protection de la source « Les Fontaines bleues » Saint-Dizant du Gua. Périmètre de protection éloignée (89km²)

I4 Transport

Servitudes I4 Transport :
Ligne de transport d'énergie électrique
LIAISON 400kV N0 1 BRAUD-PREGUILLAC

Servitudes EL 11 :
Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
Autoroute A10

Servitude PT2 :
Servitude de protection des contres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles.
Liaison hertzienne - zone spéciale de dégagement entre les stations de Saint Georges des Coteaux (La Touche) et Soubran (Sans Pareil).

Servitude INT1
Servitude instituée au voisinage des cimetières.
Voisinage du cimetière rue de Saintonge.

RESEAUX D'EAU POTABLE

Réseaux d'eau potable

LEGENDE

ZU — Zone constructible

ZN — Zone inconstructible à l'exception :
1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
2° Des constructions et installations nécessaires :
a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
(article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)

Bande de 100 m par rapport à l'axe de l'Autoroute A10 en application de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme

Fuseau de nuisances sonores de 300 m par rapport aux limites extérieures de l'Autoroute A10 (arrêté du 30 mai 1996)

Protection au titre de l'article L.111-22 du Code de l'Urbanisme

Mare identifiée comme éléments présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique en application de l'article L. 111-22 du Code de l'Urbanisme.
Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux (autres que ceux exécutés sur des constructions existantes) ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique.

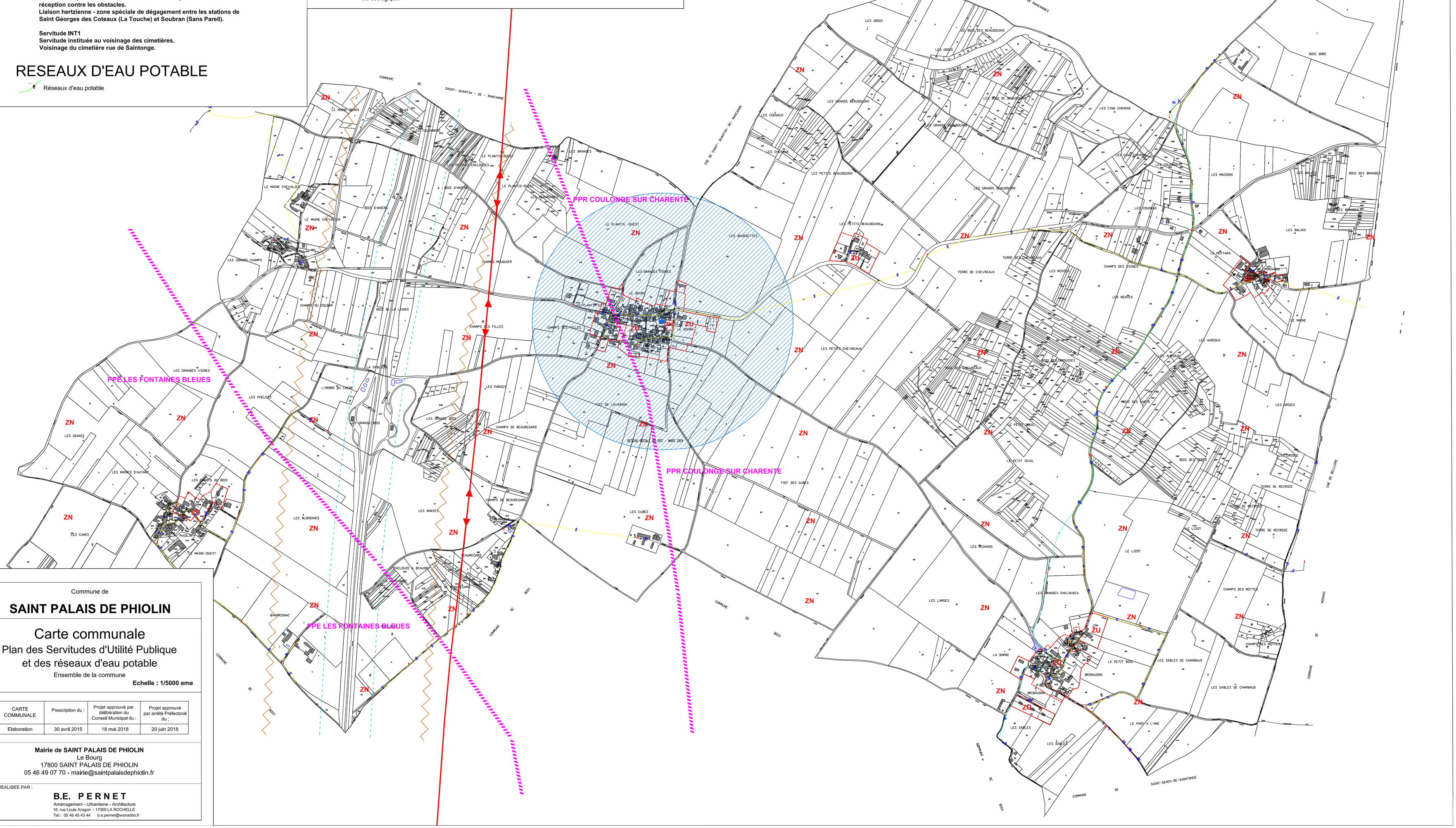
PPR COULONGE SUR CHARENTE
PPE LES FONTAINES BLEUES
ZN
ZU
COMMUNE DE SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE
COMMUNE DE SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE
LE BOURG
LES GRANDES VIGNES
LES PARGES
CHAMPS DE BEAUREGARD
LES MARZES
LES CUBES
FIEF DES CUBES
LE PETIT SEUIL
LE LIZOT
LES LARGES
LES GRANDES ENCLOSES
LE PETIT BOIS
LES SABLES DE CHAMBAUD
LE PARC A L'ANE
LES SABLES
LA BARRE
BRIBAUDON
LES GROIS
LES BOIS DES BEAUDOUINS
LES GRANDS BEAUDOUINS
LES PETITS BEAUDOUINS
LES CINQ CHEMINS
LES MAISONS
BOIS DORE
BOIS DES BRANDES
LES BALAIS
LES MOTTARS
LE MAINE
LES AURIOUX
LES ARDIES
TERRE DE RECROIZE
CHAMPS DES MOTTES
CHAMPS DES MOTTES
LES RENTES
TERRE DE CHEVREAUX
LES PETITS CHEVREAUX
LES BOURSETTES
LES GRANDES VIGNES
CHAMPS DES FILLES
LE PLANTIS-OUEST
LES BRANDES
LE MAINE CHEVALIER
LE MAINE-OUEST
LES GRANDS CHAMPS
CHAMPS DU COUDAR
BOIS DE LA LIGNEE
LES PHELIDES
L'OMBRE DU CHENE
LES GRANDS BOIS
LES GENAIS
LES MAINES D'AUTANT
LES CUNES
LES BLONDINES
BHARIGNAC
LES CHAMPS DU BOIS
LE CHAMP DE LA GRANGE
LE MOULIN DE LA GRANGE
LES CHEMINS
LES COUDRAS
LES COUDRAS
LES GROIS
LES CHEVAUX
LES CHEVAUX
LES GRANDS BEAUDOUINS
LES PETITS BEAUDOUINS
LES GRANDES ENCLOSES
LE LIZOT
LE PETIT SEUIL
LE PETIT BOIS
LES SABLES DE CHAMBAUD
LES SABLES
LES SABLES
LE PARC A L'ANE
LA BARRE
BRIBAUDON
LES RENTES
LES AURIOUX
LES ARDIES
LE MAINE
LES MOTTARS
LES BALAIS
BOIS DES BRANDES
LES MAISONS
LES COUDRAS
LES CINQ CHEMINS
LES BOIS DES BEAUDOUINS
LES GROIS
LES GRANDS BEAUDOUINS
LES CHEVAUX
LES CHEVAUX
LE PLANTIS-OUEST
LE BOURG
LES GRANDES VIGNES
CHAMPS DES FILLES
LE PLANTIS-OUEST
LE MAINE CHEVALIER
LE MAINE CHEVALIER
BOIS D'ANDEN
LES GRANDES VIGNES
LE MAINE-OUEST